

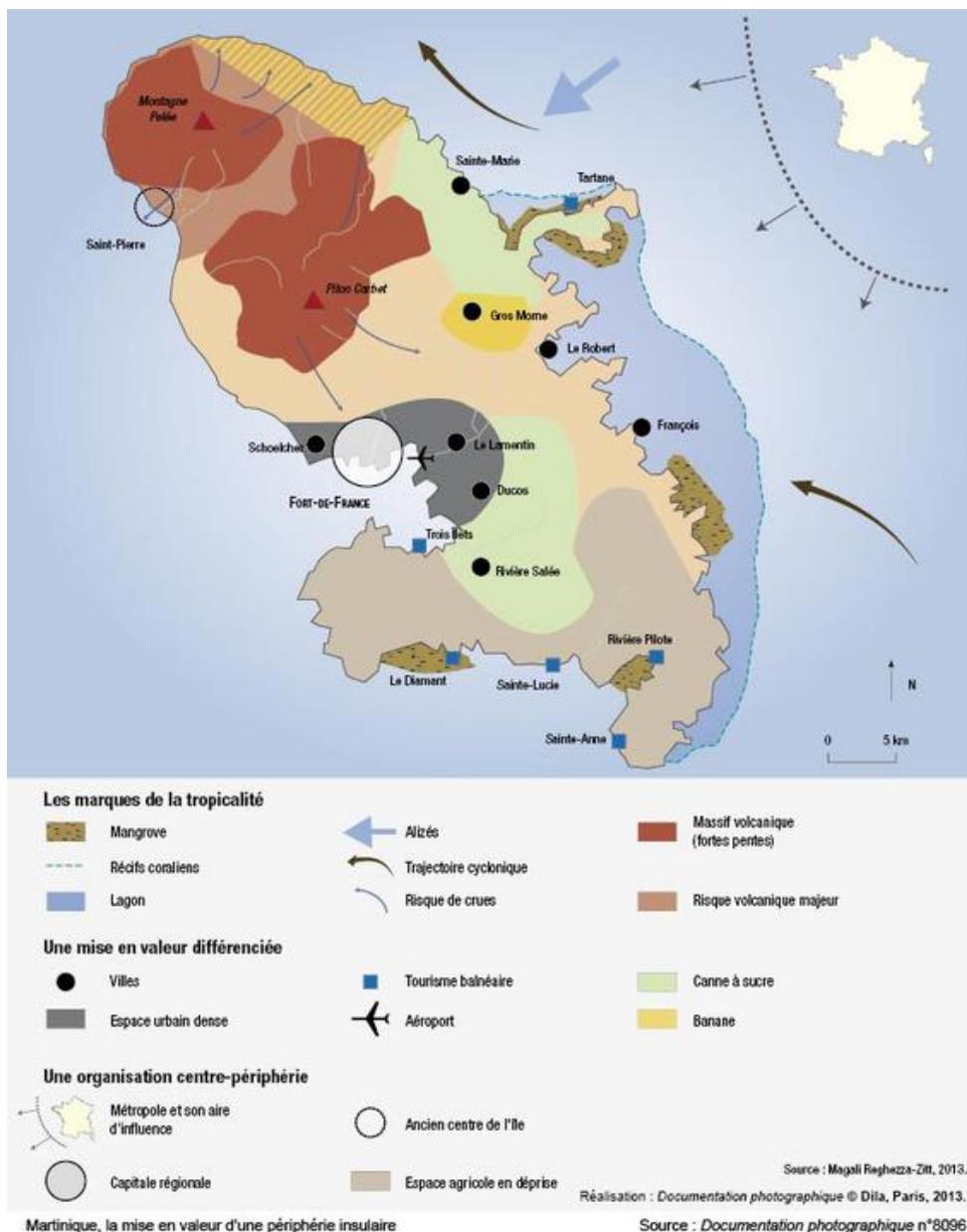
Capacités et méthodes :

II1. Exploiter et confronter des informations

- identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
- prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
- cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée
- critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.)

1. Deux filières agricoles traditionnelles

Document 1 : Martinique, la mise en valeur d'une périphérie insulaire



Source : DP
8096 : La
France, une
géographie en
mouvement
(Magali
Reghezza-Zitt)

Document 2 : La filière canne-sucre-rhum de la Martinique

La filière canne-sucre-rhum a une importance économique et sociale décisive pour le département de la Martinique. Elle est principalement orientée vers la production de rhum, pour l'essentiel, du rhum agricole bénéficiant de l'AOC "Rhum agricole de Martinique".

Chiffres clé 2010

Campagne	2010
Nombre d'exploitations	197
SAU	3 891 ha
Emploi	Environ 3 900 emplois directs et indirects
Production	Sucre : 4 046 tonnes Rhum agricole : 67 989 HAP Rhum de sucrerie (RTS) : 11 770 HAP Rhum « Grand arôme » : 3 326 HAP
Commercialisation <i>Exportations</i>	64 415 HAP (rhums agricoles et autres)
<i>Marché local</i>	18 364 HAP
Prix à la production	65 €/t à 8 de coefficient de paiement

(HAP) Hectolitre d'Alcool Pur

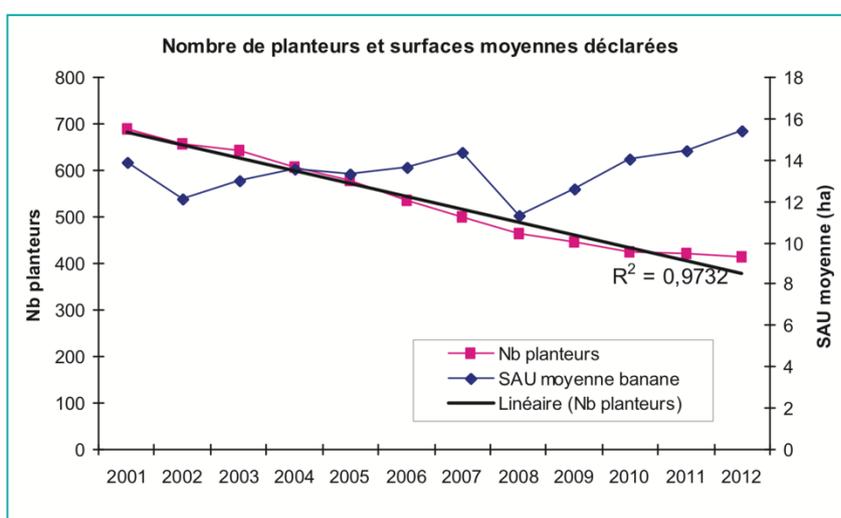
La canne à sucre est une plante bien adaptée aux contraintes géoclimatiques de la Martinique. C'est la deuxième culture de l'île après la banane. Elle couvre 3 891 ha et intéresse près de 197 producteurs. 202 228 tonnes de canne à sucre sont récoltées. Une baisse de production de 9,4 % par rapport à 2009, directement imputable aux fortes précipitations suivie d'une longue période de sécheresse de 2009. La production de sucre absorbe 34,8 % des cannes récoltées, les 65,2 % restant allant vers les distilleries. 131 940 tonnes sont broyées par 7 distilleries pour être transformées en 83 085 HAP de rhum dont 78 % sont exportés, essentiellement vers la métropole. Est principalement fabriqué, le rhum agricole, obtenu par distillation du pur jus de canne fermenté. Le volume produit est 67 989 HAP. Grâce à l'AOC dont il bénéficie depuis 15 ans, celui-ci voit ses ventes progresser régulièrement. Les 70 288 tonnes de canne restant, sont livrées par 77 planteurs à l'usine SAEM- PSRM du Galion, dernière sucrerie de l'île pour une fabrication de 4 046 tonnes de sucre destinées principalement au marché local (2 325 tonnes pour la consommation locale et 1 238 tonnes pour usages industriels).

Source : DAAF Martinique

Document 3 : La banane : une filière d'exportation

Evolution des productions et des surfaces en banane export											
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Production (tonnes)	257 271	244 148	242 224	221 816	211 474	127 223	140 551	179 443	196 653	179 514	184 795
Surface (ha)	7 416	8 274	7 917	7 176	6 985	6 330	5 280	5 574	6 236	6 009	6 370
SAU banane moyenne des exploitations (ha)	12,1	13,3	13,7	13,5	14,1	14,5	11,6	12,9	14,5	14,7	14,4
Rendement moyen des exploitations (T/ha)	26,3	20,2	23,1	21,5	20,4	13,5	19,0	22,2	22,4	21,2	18,1

Source : DAAF Martinique

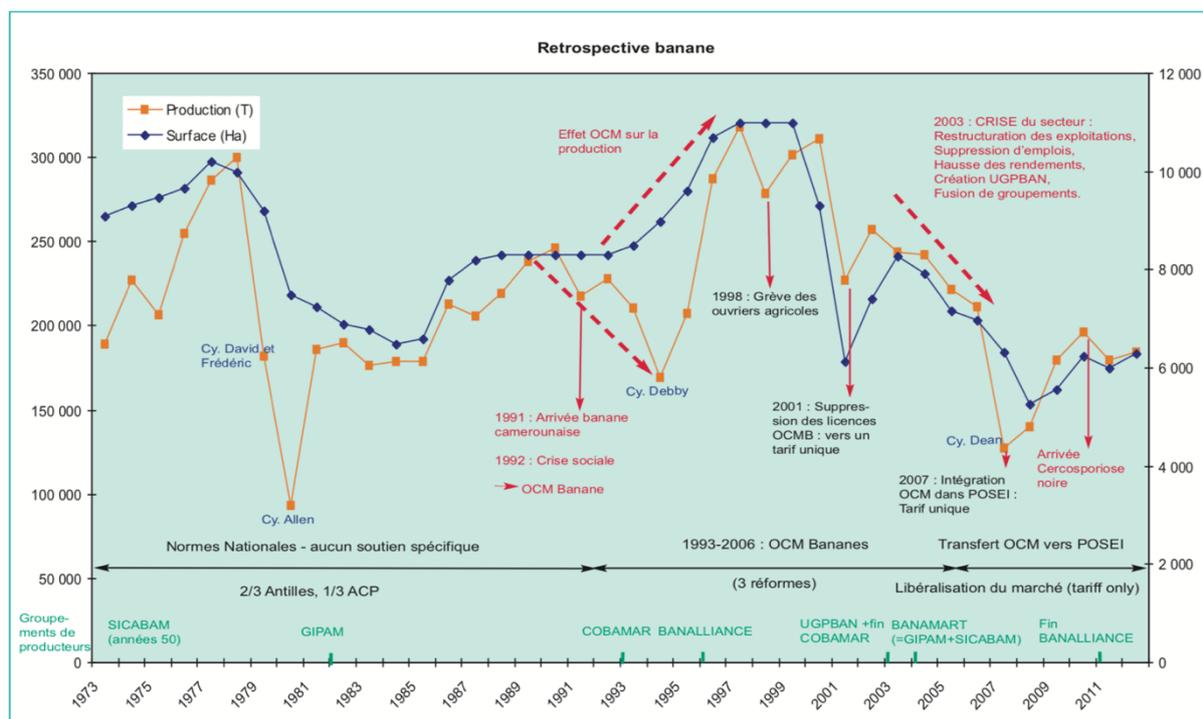


Source : DAAF Martinique

1. Localisez les principales zones de production de la canne et de la banane. (Doc 1)
2. Montrez que la culture de la canne-sucre-rhum est importante en Martinique. (Doc 1 et 2)
3. Expliquez pourquoi on peut considérer que la filière canne-sucre-rhum est une filière à la fois locale et d'exportation (doc 2)
4. Décrivez l'évolution du nombre de planteurs de banane et des surfaces moyennes déclarées (doc 3)

2. Deux filières subventionnées

Document 4 : De l'OCM Banane à la tarification unique



Dès sa naissance, l'organisation commune de marché (OCM) Banane repose sur un volet interne, soit un régime d'aides aux producteurs communautaires (aides compensatoires), et sur un volet externe, qui définit des quotas d'importation de bananes tiers (système de licences dans lequel l'importation de bananes "dollar" est conditionnée à l'importation de bananes communautaires). En parallèle, les programmes opérationnels POSEIDOM de la programmation 1994-1999 contiennent une mesure spécifique destinée à la filière banane, et destinée en très grande partie à des investissements dans les exploitations.

La mise en place de l'OCM, la programmation POSEI (FEOGA Orientation), auxquelles s'ajoutent les dispositifs nationaux liés à la défiscalisation font que la filière banane devient à la fin des années 90 un secteur très attractif. Le nombre de planteurs augmente, pour la plupart jeunes, ainsi que les surfaces plantées. Grâce aux investissements réalisés sur les exploitations, la production dépasse 300 000 tonnes en 1997. La productivité augmente. Les emplois se multiplient et se sécurisent. Toutefois, les effets de l'OCM sur la production en Martinique sont atténués par les destructions des plantations causées par le passage de la tempête tropicale Debby, en 1994.

La période florissante pour la filière banane permise par la mise en place des aides européennes s'achève néanmoins au début des années 2000. A partir de 2000, l'OCM n'est plus aussi protecteur. La grève de 1998 des ouvriers agricoles, la chute des prix de gros sur le marché européen depuis 1999, la suppression des licences d'importations OCM en 2001, sont autant d'évènements qui fragilisent la production. Le régime d'importation glisse progressivement vers la tarification unique qui sera mise en place en 2006.

Document 5 : Le dispositif d'aide à la filière canne

La filière bénéficie de nombreuses aides tant communautaires que nationales :

- Aides communautaires du POSEI

Mesures	Quantité éligible	Montant total
Transformation en rhum agricole	63 000 HAP	4,1 M€
Aide au transport de la canne	208 713 t	0.52 M€
Aide forfaitaire industrie sucrière		1.24 M€
Total général		5.86 M€

- Aides nationales aux planteurs de cannes livrant à la sucrerie du Galion

Mesures	Nbre planteurs	Quantité éligible (tonnes)	Montant total
Aide sociale destinée aux planteurs livrant jusqu'à 2 000 tonnes	52	8 048,44	0,08 M€
Aide à la balance	77	70 288	1 M€
Total général	129	78 336.44	1,8 M€

Le Conseil Régional et le Conseil Général soutiennent financièrement la SAEM du Galion et participent au financement du prix de la tonne de canne payé aux planteurs.

Pour les petits planteurs, jusqu'à 1500 tonnes, livrant en distillerie, le Conseil Régional verse une aide sociale sur les 1000 premières tonnes d'un montant variable : 8,25 €/ tonne les 500 premières tonnes et de 3,30 € de 500 à 1000 tonnes.

- Régime fiscal préférentiel en faveur du rhum traditionnel des DOM

Autorisé par l'UE, un taux d'accise réduit de 835 €/HAP au lieu du taux normal de 1 450 €/HAP, est appliqué aux rhums traditionnels des DOM dans la limite d'un contingent annuel de 108 000 HAP. Ce régime fiscal correspond à une défiscalisation de 42 M€ sur le rhum exporté .

- PDRM (Programme de Développement Rural de la Martinique)

Le PDRM prévoit différentes mesures d'accompagnement de la filière :

- Modernisation et encadrement technique des exploitations (mesures 121 et 111) et des industries de transformations (mesure 123), installation de jeunes planteurs de canne à sucre (mesure 112) ;
- Participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaire (mesure 132) ;
- Actions d'information et de promotion (mesure 133) ;
- Utilisation durable des terres à canne par les dispositifs ICHN (mesure 211 et 212) et MAE (mesure 214).

1. **Confrontez les documents, classez les différentes aides accordées à ces filières et montrez que les acteurs sont nombreux. (Docs 4 et 5)**
2. **Montrez que les mouvements sociaux et les événements climatiques ont influencé les politiques agricoles dans la filière banane (doc 4)**

3. Des défis à relever

Document 6 : Des petites exploitations fragiles

La diminution des rendements depuis 10 ans montre bien que la productivité des exploitations bananières, vue de manière globale, s'érode. Ce phénomène touche de plein fouet les petites exploitations, de moins de 10 ha, dont les rendements moyens annuels n'atténueraient plus le seuil de rentabilité. L'avenir de la production de banane sera réservé aux exploitations ayant un niveau technico-économique élevé. La survie des exploitations de petite taille ne pourra se réaliser que par l'augmentation significative de leur productivité et par un accompagnement des exploitants à la gestion financière et technique. Certaines exploitations semblent déjà s'être engagées dans cette démarche, en termes d'amélioration technique et de modernisation.

L'évolution des prix payés aux planteurs depuis 2007 révèle une diminution globale et une augmentation des écarts des prix moyens. Les prix minimum et maximum ont connu respectivement une baisse de 63% et 24% en 5 ans. Les producteurs répondent à ces évolutions par la recherche d'une meilleure qualité de leurs productions et une optimisation des intrants, accompagnée par le Plan Banane Durable.

La question de l'évolution de la valeur ajoutée reste posée. Dans les années à venir, l'enquête RICA fournira sans doute de précieuses indications.

Source :

Document 7 : Martinique : inquiétude et colère dans la filière canne-sucre-rhum

Les professionnels de la filière canne-sucre-rhum de Martinique sont en colère et s'inquiètent de ce qu'ils appellent une "tentative de hold-up sur le contingent d'exportation de rhum vers la métropole". Cette colère, exprimée dans la presse locale, intervient à quelques semaines d'un vote du Parlement européen autorisant la France à augmenter de 20% le volume de rhum des Outremer exporté vers la métropole.

Ces professionnels se font l'écho de rumeurs venues de Paris selon lesquelles : "la Martinique devrait renoncer à une partie de l'augmentation de son contingent d'exportation de rhum au profit des intérêts guadeloupéens". Joint par l'AFP, Charles Larcher, le président du Comité martiniquais d'organisation et de défense du marché du rhum (CODERUM) estime qu'une telle répartition serait "injuste" et empreinte "d'un manque d'équité". Signataire d'une tribune parue dans le quotidien France-Antilles avec le président de la SICA Canne-Union, Charles Larcher estime en outre qu'un tel choix porterait atteinte "à la stratégie territoriale de spécialisation avec l'obtention depuis vingt ans de la seule AOC au monde pour le rhum agricole et le développement du spiritourisme". 95% du stock de rhum de l'Outre-mer vient de Martinique. (...) Cela voudrait dire que "ce travail d'excellence" mené au sein de la filière canne-sucre-rhum en Martinique "n'est pas reconnu", a encore indiqué le président du CODERUM à l'AFP.

Par ailleurs, dans une lettre adressée cette semaine à la ministre des Outre-mer, les six parlementaires martiniquais se disent "très préoccupés par la répartition du contingent additionnel qui pourrait être faite entre les quatre DOM et au détriment de la Martinique".

Enfin, les représentants des planteurs de canne et les distillateurs de rhum de l'île envisagent de recourir à l'arbitrage du président de la République.

Source : AFP 7 Octobre 2017

Vers l'étude de deux documents : Présentez les documents et montrez que ces filières doivent faire face à de nombreux défis.